

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE\_5.3\_DESIGNATION DES  
DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES  
(PNRPC)**

Séance du 07/04/2026

Dûment convoqué le 02/04/2026

En l'an 2026, le mardi 7 avril à 19h15, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 2 avril 2026, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Antonin HUG, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

**Présents (15) :** M. Alain AUTIER, Mme BATLLO Mélanie, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, Mme Christelle BOULANGER, Mme CABAL DELOURME Catherine, M. Jacques CARTIER, M. Jean-Michel COLL, M. DESCHAMPS Thierry, Mme Agnes DECHONNE, M. Antonin HUG, Mme Dominique REGARD, Mme Dorothée VAZIA, Mme Anne GALIBERT, M. Serge ROSSELL

**Absents ayant donné procuration (0) :**

**Absents (0)**

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Michel COLL

Acte n° **2026\_026\_DE\_VP\_5.3**

**M. le Maire** rappelle que le renouvellement général des conseils municipaux implique le renouvellement des délégués du Syndicat mixte du Parc Naturel Regional des Pyrénées Catalanes .

Les statuts du Syndicat prévoient que la Commune de Bolquère dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

L'objet de la présente délibération est de procéder à l'élection des délégués syndicaux au sein du Syndicat mixte du Parc Naturel Regional des Pyrénées Catalanes.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles l'article L. 2122-7 ,

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune auprès du Syndicat mixte du Parc Naturel Regional des Pyrénées Catalanes .

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués;

**Considérant** que le Conseil municipal à l'Unanimité a souhaité procéder au vote à main levée,

### Il est procédé au vote :

#### Élection d'un délégué titulaire 1 :

Candidature de Serge ROSSELL

M. Serge ROSSELL est élu délégué titulaire à l'unanimité.

#### Élection d'un délégué titulaire 2 :

Candidature de Christelle BOULANGER

Mme Christelle BOULANGER est élue délégué titulaire à l'unanimité.

#### Élection d'un délégué suppléant 1 :

Candidature de Jean-Michel COLL

M. Jean-Michel COLL est élu délégué suppléant à l'unanimité

#### Élection d'un délégué suppléant 2 :

Candidature de Catherine DELOURME CABAL

Mme Catherine DELOURME CABAL est élue déléguée suppléante à l'unanimité.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Proclame élus Serge ROSSELL et Christelle BOULANGER en qualité de délégués titulaires
- Proclame élus Jean-Michel COLL et Catherine DELOURME CABAL en qualité de délégués suppléants.

Afin de représenter la commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Regional des Pyrénées Catalanes.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.*

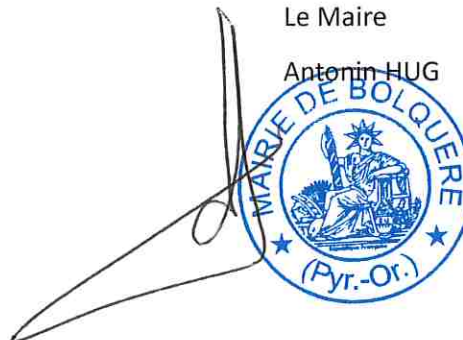
Le secrétaire de séance

Jean-Michel COLL



Le Maire

Antonin HUG



### **Délais et voies de recours :**

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier (Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex 2 tél. : 04 67 54 81 00 fax : 04 67 54 74 10 , [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr), <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délais de deux mois.